

Direction Départementale des Territoires du Lot

Secrétariat Général

Unité des procédures environnementales

Affaire suivie par : Claudine VALÉRY

Courriel : claudine.valery@lot.gouv.fr

Tél. 05 65 23 60 34 – Fax : 05 65 23 61 61

Titre 1^{er} du Livre V du Code de l'environnement

Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Liste des pièces à adresser à :

Direction Départementale du Territoire du Lot
Unité des Procédures
127, quai Cavaignac
46009 CAHORS Cedex

1 - Déclaration ci-jointe dûment remplie,

2 - Plan de situation à l'échelle du cadastre faisant apparaître l'emplacement de l'installation (bâtiments, projet, existant, annexes, parcelles, enclos...) et dans un rayon de 100 mètres l'affectation des bâtiments et terrains avoisinants (des immeubles habités par des tiers), accompagné d'une légende précise (nom des tiers, destination des bâtiments, etc...).

3 - Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum accompagné de légendes, au besoin de descriptions de l'installation, et indiquant jusqu'à 35 m au moins de celle-ci :

- ◆ les bâtiments existants et projetés ainsi que leur affectation,
- ◆ les annexes : ouvrages de stockage des déjections, silos,
- ◆ les parcelles destinées à recevoir les animaux,
- ◆ les points d'eau, puits, source, cours d'eau,
- ◆ l'affectation des constructions et terrains avoisinants.

4 - Plan détaillé des bâtiments échelle 1/100^{ème}

* façades, pignons

* vue en plan avec **aménagement intérieur du bâtiment** avec côtes exactes du projet

5 - Pour les élevages en plein air ou avec un parcours, joindre un relevé parcellaire officiel avec les numéros des parcelles et les surfaces (ex : relevé MSA)

6 - Plan d'épandage